

En Tunisie, une campagne présidentielle passionnée mais sans grand suspens

PAR PIERRE PUCHOT

ARTICLE PUBLIÉ LE DIMANCHE 23 NOVEMBRE 2014



Le candidat de Nida Tounes, Béji Caïd Essebsi, lors d'une meeting à Beja, en Tunisie, lundi 17 novembre. © Reuters

Le premier tour de l'élection présidentielle tunisienne a lieu ce dimanche, sur fond d'entorses massives à la loi électorale dans les médias. Tous les sondages donnent victorieux Béji Caïd Essebsi, de Nida Tounes, parti déjà vainqueur des législatives en octobre.

Les Tunisiens votent à nouveau ce dimanche, et du point de vue constitutionnel, c'est la confirmation d'un changement d'époque. Environ 5 200 000 citoyens tunisiens sont appelés à élire leur futur président pour cinq ans. Un poste qui n'a plus rien à voir avec celui défini par l'ancienne Constitution de 1959, suspendue en mars 2011, deux mois après la révolution. Que nous dit exactement le nouveau texte, adopté en janvier 2014 ? Selon l'article 71, le pouvoir exécutif « est exercé par le Président de la République et un gouvernement présidé par un Chef du gouvernement ». L'article 72 précise que le président de la République est le chef de l'État. Symbole de son unité, il garantit son indépendance et sa continuité et veille au respect de la Constitution. Pour les détails de ses prérogatives, il faut se reporter à l'article 77, dont voici l'essentiel des dispositions :

- « Le Président de la République est chargé de représenter l'État. Il est compétent pour définir les politiques générales dans les domaines de la défense, des relations étrangères et de la sécurité nationale relative à la protection de l'État et du territoire national des menaces intérieures et extérieures et ce, après consultation du chef du gouvernement » (*Retrouvez l'article et l'analyse de la Constitution dans son ensemble ici*)

En Tunisie, ce n'est donc plus le président qui dirige le pays, comme ce fut le cas entre 1959 et 2011, mais le premier ministre, selon un régime parlementaire mixte. De ce point de vue, les élections législatives du 26 octobre constituaient un enjeu autrement plus important que le scrutin de ce dimanche. Et pourtant, la campagne présidentielle est bien plus animée que ne le fut celle des législatives. « *Ennahda n'a pas donné de consigne de vote, mais a appelé ses militants à aller voter, juge l'analyste politique tunisien, Selim Kharrat. Et tout un pan de l'électorat s'est davantage intéressé à ces élections, car la présidentielle est un scrutin davantage personnifié. On sait pour qui l'on vote, et les Tunisiens ne sont pas encore familiarisés avec le régime parlementaire.* »



Le candidat de Nida Tounes, Béji Caïd Essebsi, lors d'une meeting à Beja, en Tunisie, lundi 17 novembre. © Reuters

L'élection oppose 24 candidats, parmi lesquels émerge un grand favori, en la personne de Béji Caïd Essebsi. À 87 ans, celui qui fut ministre de l'intérieur, de la défense et des affaires étrangères sous le premier président tunisien, Habib Bourguiba, puis président du Parlement en 1990-1991, sous le second, Ben Ali, a construit peu à peu sa candidature en créant Nida Tounes en 2012, puis en s'opposant de manière constante au gouvernement mené par le parti musulman conservateur Ennahda jusqu'en janvier 2014. À la suite de la victoire de son parti aux législatives (*lire ici les résultats officiels, publiés le vendredi 21 novembre*), toute sa campagne s'est essentiellement concentrée sur la nécessité de rétablir le prestige de l'État grâce au retour des hommes d'« expérience ».

Dans un contexte de retour en force de nombreux cadres de l'ancien régime tels les autres candidats et anciens ministres du dictateur Ben Ali, Mondher Zenaïdi ou Kamel Morjane (*lire à ce propos cette tribune publiée par de jeunes chercheurs et*

intellectuels tunisiens, *En Tunisie, le retour de l'ancien régime n'est pas une rumeur*), la présence de Béji Caïd Essebsi au second tour ne fait aucun doute.

Une légère incertitude entoure cependant l'identité de celui qui l'accompagnera. Se présentant comme le recours face au parti de l'ancien régime, le président par intérim Moncef Marzouki a en partie réussi à faire oublier son bilan catastrophique et son incapacité à exister sur le plan politique aux côtés d'Ennahda, pendant les deux années de son mandat. Son parti, le congrès pour la République (CPR), a pourtant subi une large déconvenue aux élections d'octobre en n'obtenant que trois députés. Mais Marzouki jouit de circonstances favorables : Ennahda ne présentant pas de candidat, beaucoup de Tunisiens le considèrent comme le candidat officieux du parti musulman conservateur. « *Marzouki bénéficie-t-il des réseaux nahdaouis sur le terrain ? Difficile à dire, juge Selim Kharrat. Ce qui est sûr, c'est que la campagne ne s'est pas faite sur un prétendu débat de société, qui opposerait d'un côté les islamistes, de l'autre, les modernistes. L'élément clivant a été : "Allons-nous voter pour la révolution ou pour le parti de l'ancien régime ?" À ce jeu-là, Marzouki a été très bon, et semble avoir capitalisé sur lui une partie du vote anti-Béji Caïd Essebsi.* »

Prenant en compte le terrain gagné par leur adversaire, les militants de Nida Tounes se sont lancés dans une critique systématique du bilan de Marzouki, moquant sa politique étrangère et la manière dont le président sortant a tourné le dos à la Syrie, estimant aussi qu'il fallait se rapprocher de l'Algérie pour sécuriser les frontières tunisiennes.

Autre campagne remarquée, celle du Front populaire (15 élus) autour de Hamma Hammami. Débarrassé des enjeux économiques et sociaux qui ne relèvent pas des prérogatives du président, modérant donc son discours traditionnel jugé clivant par une partie des Tunisiens, l'ancien opposant à Ben Ali a recentré sa campagne pour tenter de toucher le plus grand nombre : « *Il a enlevé le masque de Che Guevera pour offrir un visage plus consensuel, explique Selim Kharrat. Il parle de*

"dignité", s'appuie sur la grande popularité de sa femme, l'avocate Radhia Nasraoui. Il peut créer la surprise et se hisser au second tour. » Toujours en lice également, le controversé président de l'Union patriotique libre (UPL, 16 sièges à l'Assemblée) et milliardaire, Slim Riahi, dont la campagne illustre le climat « *compliqué* », selon un membre de l'instance de régulation des médias, qui entoure cette campagne présidentielle.

Après l'élection, une coalition avec ou sans Ennahda ?

« *Le climat de la présidentielle est pire que celui des législatives.* » Membre de la Haute autorité indépendante de la communication audiovisuelle (**Haïca**, l'équivalent de Conseil supérieur de l'audiovisuel en France), Riadh Ferjani dresse un portrait pour le moins contrasté des conditions dans lesquelles s'est déroulée la campagne : « *Nous sommes chargés de deux choses : faire le "monitoring" des infractions à la loi électorale et du pluralisme politique. Par rapport aux législatives, on assiste à un tournant sur ces deux paramètres. Les infractions dans les médias audiovisuels sont plus nombreuses, notamment pour ce qui est de la publication des sondages et de la publicité politique – les spots pour les candidats maquillés en reportages par exemple –, deux pratiques qui sont interdites par la loi et qui se sont pourtant multipliées. Cela fausse forcément la compétition, de même que la polarisation électorale de certaines chaînes, qui se sont positionnées clairement en faveur d'un candidat.* » Parmi les nombreuses sanctions, la Haïca a ainsi infligé plusieurs amendes de 20 000 dinars à la radio publique pour publication de résultats d'enquêtes d'opinion.

[[lire_aussi]]

L'instance de régulation a toutefois fait l'objet de lourdes critiques, notamment pour son incapacité à empêcher les violations répétées des règles de la campagne par le candidat de l'UPL, Slim Riahi, qui, après avoir fait l'acquisition d'une chaîne de télévision, a multiplié les émissions où il se présentait comme le seul invité, sans que la Haïca ne sévise. Riadh Ferjani se défend cependant de

toute complaisance : « *Nous avons sanctionné cette émission au début de la campagne électorale, au motif avéré qu'il y avait eu complaisance avec un commentateur sur la question de l'apologie du terrorisme. Conformément à la loi, nous avons pris la décision d'interdire cette émission pendant un mois. Mais le tribunal administratif en a décidé autrement, en introduisant un référé pour surseoir à la décision de la Haïca. Une première. De manière générale, il y a beaucoup de problèmes, et la relation avec l'Instance indépendante pour les élections (ISIE) n'est pas bonne non plus, nous avons eu des différends à propos de la loi électorale, qui est impraticable et ne nous permet pas de réguler comme il le faudrait.* »

Dans ce climat particulier, l'enjeu est aussi, pour les partis, d'évaluer le rapport de force avant de construire les alliances de demain. En obtenant la présidence de la République, Nida Tounes pourrait être tenté de se rapprocher du parti de centre droit Afek (8 sièges)

et du Front populaire, plutôt que de se tourner vers Ennahda. Allié au Front et à Afek, Nida pourrait former un groupe de 109 députés, soit l'exact nombre d'élus nécessaire (sur 217) pour être majoritaire à l'Assemblée.

Pour voir le profil de la future coalition gouvernementale, il faudra donc peut-être attendre le résultat du second tour, si Béji Caïd Essebsi ne remporte pas l'élection dès dimanche, comme l'espèrent encore ses partisans. La date de ce second tour n'est d'ailleurs pas fixée à cette heure. Le délai entre le premier et le second tours de la présidentielle dépendra du nombre de recours, a indiqué l'ISIE **dans un communiqué, publié ce vendredi 21 novembre.** « *La loi électorale a donné à l'ISIE jusqu'au 31 décembre pour organiser le second tour, cependant ce délai peut être raccourci, si les recours ne sont pas nombreux ou si les jugements sont rapidement rendus* », note l'Instance.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 32 137,60€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Gérard Cicurel, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Gérard Desportes, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur et prestataire des services proposés : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 32 137,60€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.